

**• Hiver 1711-1712 :**

ADBR, 114 E BB 6, délibération communale du 31 juillet 1712.

On représente au conseil de Sénas *"la nécessité qu'il y a de faire une pallissade à l'ouverture que la Durance a faite cet hivert à la teste de nos iscles du costé de la plagerie de Niales"*.

**• Septembre 1712 :**

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

Le 17 septembre 1712, il est exposé au conseil de la communauté de Caderousse que le délégué du Vice-Légat, M. Ledataire, accompagné de M. Beauvillard, archiviste, et de M. Mignard, architecte, sont venus faire la visite des réparations à faire *"tant pour empêcher l'emportement de terrain que pour empêcher que les inondations du Rhosne ne gâtent et ravagent entièrement tous les fruits du terroir comme il arrive annuellement à occasion des fréquentes inondations"*.

11 décembre 1712 : Délivrance de la réparation des chaussées au prix de 5 livres patats la canne.

**• Octobre 1712 :**

BM Arles, ms 403, Livre des assemblées du Corps de levaderie de La Corrège et Camargue Major, fol. 118-119.

Les ouvertures aux chaussées du terroir des Saintes-Maries-de-la-Mer laissant passer les eaux du Rhône, le canal de la Grande Roubine de Rousty fut comblé. Plainte adressée aux maire et consuls d'Arles, contre l'état des chaussées de leurs homologues des Saintes-Maries. Un placet fut présenté au roi par les dits maire et consuls d'Arles. Les ouvertures sont dites vieilles de trois à quatre années [1709 ou 1708].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur